



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2025

Référence
2025_11

Objet de la délibération
Adoption du projet de rénovation thermique et création de logements communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie et de son plan de financement prévisionnel

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	6

Date de la convocation
21/02/2025

Date d'affichage
24/02/2025

Vote
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 27 février à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

**PRÉSENTS** : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : CHARRUE Bernadette JARRET Jeanine, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, Mr OUZE Bernard,

**ABSENT NON EXCUSÉ** : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

**POUVOIR** : Mme Michaud donne pouvoir à Mr Souchet, Mr Ouzé donne pouvoir à Mr Copin

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mr Copin François

**2025\_11 – Adoption du projet de rénovation thermique et création de logements communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie et de son plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire rappelle le projet et ses enjeux. Il présente l'étude d'avant-projet et le plan de financement prévisionnel et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade d'avant-projet (AVP) est estimé à **1 017 667,50 € HT** de dépenses dont **991 307,50 € HT** de dépenses éligibles à la DETR.

Attendu que ce projet peut relever des opérations éligibles au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement de la DETR 2025 ;

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays de Loire Val d'Aubois sur la fiche 35 (Plan isolation régional des bâtiments publics) et la fiche 24 ;

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départementale du Cher dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire Volet 4.3 (Remplacement des équipements de chauffage) ;

Attendu que ce projet est éligible au Contrat d'Objectifs Territorial d'Energie

Renouvelable (COT ENR) de l'ADEME et de la REGION ID : 018-211800560-20250227-2025\_11-DE

Attendu que ce projet est éligible à l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 19 Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets d'Energies Renouvelables du Document de Mise en Œuvre (DOMO – 2021-2027) du FEDER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'opération dénommée « Rénovation thermique et création de logements communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie » de CHASSY.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous

Dépenses (€ HT)	Recettes (€)
Etudes Préalables/Frais annexes ..... 19 290,00 <i>(Audit ECB, diagnostics, ...)</i>	FEDER (7,84%) .....79 785,00
Honoraires ..... 93 640,00 <i>(Maîtrise d'œuvre, AMO,...)</i>	ADEME/COT ENR (6,95%)....70 695,00
Travaux ..... 798 525,00	Etat/DETR (38,96%).....396 523,00
Imprévus/Aléas ..... 79 852,50	REGION – CRST (14,08%) .. 143 295,25
Assurance Dommage Ouvrage ..... 26 360,00	Conseil départemental du Cher (4,33%) ..... 44 111,55
	Autofinancement (27,83%) 283 257,70
<b>TOTAL ..... 1 017 667,50</b>	<b>TOTAL .....1 017 667,50</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement, une demande de DETR de 396 523,00 € ;
- Du CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, au titre de la politique d'aménagement du territoire, une demande de subvention de 44 111,55 € ;
- De la REGION, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), une demande de subvention de 143 295,25 € ;
- De l'ADEME et de la REGION, au titre du Contrat d'Objectifs Territorial d'Energie Renouvelable (COT ENR), une demande de subvention de 70 695,00 € ;

- Du FEDER, au titre de l'Axe 3 de la Transition 19 Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets d'Energies Renouvelables du DOMO 2021-2027, une demande de subvention de 79 785,00 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

**Dit** que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025.

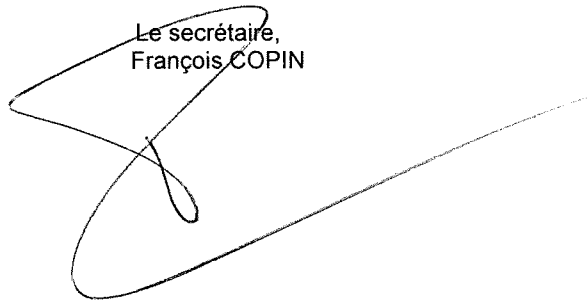
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/02/2025

Le Maire,  
David SOUCHET.



Le secrétaire,  
François COPIN



Publié sur le site : [www.chassy.fr](http://www.chassy.fr)

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 018-211800560-20250227-2025\_11-DE